

M. LALONDE: Vous voulez-dire de moins de 60 ans?

M. BENIDICKSON: Oui.

M. GARNEAU: Il y en a 4,881.

M. BROOME: Comment cela se compare-t-il avec le nombre de l'année précédente?

M. LALONDE: C'est là le total.

M. BROOME: J'essayais de savoir s'il y a eu augmentation.

M. LALONDE: Vous voulez parler de l'augmentation au cours de l'année?

M. GARNEAU: Il va vous obtenir ces chiffres dans un instant.

M. BEECH: J'ai eu le cas, l'autre jour, d'un individu mort avant l'âge de 55 ans, et qui recevait son allocation d'ancien combattant. Sa veuve restait avec trois enfants. Le jour où il est mort l'allocation a été discontinuée et la veuve ne pouvait satisfaire aux exigences de la loi vu qu'elle a moins de 55 ans. Pouvez-vous faire quelque chose dans un cas comme celui-là?

M. LALONDE: L'allocation a été versée durant un an?

M. BEECH: Oui.

M. GARNEAU: Il s'agit alors de savoir si la femme est admissible; si elle est handicapée ou invalide, nous pouvons l'aider. Dans ce cas-là, elle aurait droit par elle-même aux allocations des anciens combattants ou plutôt aux allocations des veuves, bien qu'elle n'ait pas 55 ans.

M. BEECH: Mais elle était bien portante.

M. GARNEAU: Nous ne pouvons rien faire dans un cas de ce genre. Elle devrait elle-même satisfaire aux exigences de la loi.

M. BROOME: L'augmentation des frais des allocations aux anciens combattants et des autres prestations indiquées à la page 611 a été de 9 millions et quelques milliers de dollars, et la plus grande partie de ces frais se rapportent à la Première Guerre mondiale. Le ministère est-il d'avis que les chiffres ont tendance à se stabiliser ou bien s'ils sont à la baisse?

M. LALONDE: Les frais vont encore monter.

M. BROOME: Il y a déjà 14 ans que la guerre est terminée.

M. LALONDE: Les frais vont monter au cours des quatre ou cinq prochaines années puis ils vont commencer à baisser.

M. BROOME: C'est alors que nous allons perdre M. Herridge et ainsi de suite.

M. LALONDE: Voici la réponse à votre deuxième question: pour l'année financière 1956-1957, c'est-à-dire à la fin de l'année financière 1956-1957, il y avait 5,278 bénéficiaires, soit une diminution d'environ 400 au cours de l'année.

M. BROOME: Prévoyez-vous que les prestations relatives à la Première Guerre Mondiale vont baisser de façon considérable? Ont-elles à peu près atteint le sommet? Quelle est votre opinion à ce sujet?

M. LALONDE: Si je me rappelle bien, je sais que nous avons fait un relevé là-dessus, il y a environ 1 an et demi ou deux ans, et que nous avons trouvé que le sommet se manifesterait en 1960. Il y aurait ensuite stabilisation au cours des quatre années suivantes approximativement et cela commencerait à baisser à un rythme assez régulier.